



# Séance plénière du lundi 27 septembre 2021

Heure de début : 19:00 • Durée : 3h00 • Lieu : Centre sportif scolaire • Conseil général

## Participants

**Présents** Alain Vignon, Augustine Rappaz, Natacha Vouillamoz, Alain Duroux, Alexia Quennoz, Anaïs Mottiez, Ariane Curdy, Catherine Frossard, Christelle Farquet, Diane Turin, Dominique Robyr, Dominique Thiévent, Elisa Berdayes, François Bruchez, Gail Rappaz, Guillaume Borsa, Janique Zullo, Jérôme Vouillamoz, Jessica Palhais, Johnny Chesaux, Julien Antony, Marc Bossonnet, Mikaël Coquoz, Mireille Brouchoud, Olivier Goetschi, Paola Morzillo, Sandrine Rappaz, Stéphanie Dirac, Sylvain Robatel, Telma Hutin, Vincent Raymond, Virginie Dubuis Gschwend

## 1 Introduction

Le Président du Conseil Général, Monsieur **Alain Duroux** ouvre cette séance à 19h05. Celle-ci est organisée selon les directives sanitaires en vigueur. La séance est enregistrée selon l'Article 32 alinéa 7 du Règlement du Conseil Général et se déroule à huis clos, dans la salle polyvalente du centre sportif de St-Maurice.

La secrétaire du Conseil Général, Madame **Sandrine Rappaz**, procède à l'appel nominal.

### Conseil Général

Une présence de 28 conseillers sur 30, dont 2 excusées : Stéphanie Dirac et Virginie Dubuis Gschwend. Le quorum est atteint.

### Conseil Municipal

Une présence de 6 conseillers municipaux sur 7, Evelyne Saillen étant excusée.

**Alain Duroux** passe la parole **Ariane Curdy**, au nom du groupe PDC.

**Ariane Curdy** informe le Conseil Général d'une modification du nom du groupe qu'elle représente, actuellement sous le nom « PDC », pour s'appeler désormais « **Le Centre** ». Pour le groupe, c'est une suite logique décidée à l'Assemblée Générale du parti, durant laquelle le parti a changé de nom pour s'appeler « Le Centre ». Le groupe a donc profité de cet élan pour la suite de cette législature 2021-2024.

**Alain Duroux** rappelle l'ordre du jour. Il n'y a pas de remarques.

## 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2021

Présentateur : Alain Duroux

### Corrections à effectuer sur le précédent procès-verbal :

Aucune correction n'est demandée. La secrétaire rappelle que des corrections d'orthographe et syntaxe ont été effectuées sur demande de conseillers entre juin et septembre 2021.

 **Vote : 27 acceptations, 0 refus, 0 abstentions**

Le PV est accepté par les 28 conseillers votants. L'enregistrement de la séance du 15 juin 2021 pourra donc être supprimé.

## 3 Elections complémentaires

**Alain Duroux** annonce que suite aux démissions de **Laetitia Lugon** et de **Sylvain Robatel**, tous deux membres de la Commission de Gestion, il est nécessaire de renommer deux nouveaux membres pour les remplacer. Il donne la parole au nom du groupe LR +G à **Diane Turin**.

Le groupe LR+G présente Mireille Brouchoud et Olivier Bassegio en tant que nouveaux membres de la CoGest.

 **Vote : 27 acceptations, 0 refus, 0 abstentions**

Le groupe LR+G précise que l'actuelle suppléante, Mireille Brouchoud, devient membre de la CoGest, de ce fait le groupe présente **Anaïs Mottiez** en tant que suppléante.

 **Vote : 27 acceptations, 0 refus, 0 abstentions**

Les nouveaux membres de la CoGest sont élus à l'unanimité.

#### 4 Présentation HIAG sur la parcelle du Bois-Homogène

---

**Alain Duroux** passe la parole en préambule au Président de la Municipalité.

Le Président de la Municipalité, **Xavier Lavanchy** se réjouit des propositions dynamiques que proposent le Conseil Général, que le Conseil Municipal aura le plaisir de traiter et de défendre lors de prochaines séances. Ce soir, est présenté de gros projets entre cette présentation HIAG et le tour d'horizon. Ces projets vont façonner la commune jusqu'en 2030 et au delà, tel qu'annoncé dans le programme de législature. Il est important pour la Municipalité de faire présenter ce nouveau projet par leurs initiateurs et représentants du groupe HIAG ci-présents : **Monsieur Amstutz**, chef du projet, accompagné de **Madame Dubuis**, mandataire pour le plan d'affectation des zones et en charge de l'aspect urbanistique du groupe HIAG et finalement accompagné par l'architecte de ce projet ; **Monsieur Jean- Claude Portier** . Le groupe HIAG présente le projet d'aménagement sur la parcelle du Bois Homogène, avec une présentation à l'appui.

##### Questions / Réponses

**Mireille Brouchoud** demande si c'est le groupe HIAG qui a revalorisé un site industriel à Winterthur ?

**Monsieur Amstutz** répond que le groupe a récemment acheté un site à Winterthur cette année mais n'est pas encore revalorisé. Cependant, il est possible d'accéder à la palette des transformations déjà réalisées sur le site internet de HIAG.

**Catherine Frossard** demande si une liaison avec la gare a été pensée, dans le cadre d'une démarche verte.

**Monsieur Amstutz** répond que cette question a déjà été évoquée, puisque une liaison en vélo est facilement réalisable entre le site et la gare. Malheureusement, la liaison de bus n'est pas existante. Le groupe n'a, pour le moment, pas encore trouvé de solution.

**Alain Duroux** remercie le groupe HIAG pour leur intervention.

#### 5 Motion pour l'affectation du parking du Mauvoisin au covoiturage (CoUrb)

---

**Alain Duroux** passe la parole au Conseil Municipal. **Xavier Lavanchy** remercie la Commission de l'Urbanisme pour le dépôt de cette motion. La Municipalité traiterait cet objet avec grand plaisir. **Alain Duroux** demande si la CoUrb souhaite s'exprimer sur cette Motion, puis passe la parole aux chefs de groupes.

Le groupe **LR+G** partage l'avis de la CoUrb concernant la nécessité de mettre en avant et également de rentabiliser cette place de parc, à l'heure actuelle très peu utilisée. Le fait d'encourager le co-voiturage, par exemple, est également selon eux une excellente idée pour plusieurs raisons, notamment environnementales. Plusieurs éventualités pouvant être envisagées, ils ne doutent pas que Municipalité saura trouver la solution idéale pour pallier au manque de fréquentation de cette place. Le groupe profite, par ailleurs, pour féliciter la commission urbanisme pour son dynamisme et sa force de proposition. Le groupe **LR+G** accepte l'entrée en matière.

Le groupe **Le Centre** remercie l'initiative de la CoUrb à vouloir dynamiser cette aire de stationnement qui est manifestement sous-exploitée. Le groupe est ouvert à cette option de co-voiturage. La commune de St-Maurice ne peut que se réjouir de faire un pas de plus pour la protection de l'environnement et d'être un point de jonction. De plus, toute augmentation de recettes n'est pas négligeable pour notre commune. Le groupe **Le Centre** accepte d'entrer en matière.

Le groupe **Les Vert-e-s** trouve que cette motion est une bonne proposition : le fait de créer dans le parking Mauvoisin une place de co-voiturage représente un avantage financier pour les usagers et que comme mentionné par les auteurs de cette motion, les recettes communales en bénéficieront ; il souligne aussi le geste non-négligeable, en faveur de l'environnement. Tous ces arguments font que le groupe soutient pleinement cette motion. Le groupe **les Vert-e-s** accepte l'entrée en matière.

**Alain Duroux** ouvre la discussion puis soumet le Conseil Général au vote.

 **Vote : 27 acceptations, 0 refus, 0 abstentions.**

La motion est acceptée à l'unanimité et pourra être transmise au Conseil Municipal.

#### 6 Postulat pour davantage de subventions pour les élèves suivant un cursus musical au Conservatoire, Christelle Farquet

---

**Alain Duroux** passe la parole au Conseil Municipal.

**Xavier Lavanchy** précise que la décision est de l'ordre du Conseil Général, toutefois l'occasion se prête à faire le point sur les subventions versées pour les activités extra-scolaires, sportives ou culturelles. En traitant ce postulat, le Conseil Municipal pourrait présenter la générosité de la commune en terme de subventions.

**Alain Duroux** passe la parole à Christelle Farquet, auteure du postulat.

**Christelle Farquet** présume que les conseillers ont pris connaissance du postulat. Pour rappel, la première question à se poser est en quoi consiste le conservatoire : celui-ci étant un cursus musical sur un certain nombre d'années (5-10 ans selon l'assiduité des élèves) pour obtenir à terme un certificat. Ce certificat est nécessaire pour faire une carrière professionnelle dans la musique, pour se lancer dans l'enseignement ou accéder à une haute école de musique. En terme de coût, on compte en moyenne CHF 3000.-, par élève, par année, multiplié par le nombre d'années. À St-Maurice, la subvention se monte à CHF 100.- par élève, par année, uniquement. Christelle Farquet constate que progressivement les communes voisines font un effort supplémentaire en augmentant ses subventions ; notamment à Monthey. Monthey a fait le pas de soutenir généreusement ces subventions en allouant des subventions entre CHF 500.- et 1000.- en moyenne par année, suivant le degré du cursus. Finalement, St-Maurice, en tant que ville de culture, pourrait se positionner sur cette question-là, étant donné que la ville accueille le conservatoire au sein de la maison des arts. D'après les chiffres transmis à Madame Farquet, en 2018, il y avait 45 élèves qui suivaient un cursus musical. Même en supposant que les subventions augmentent de peu, cet effort pourrait être important pour les familles. Cet effort ne bouleverserait donc pas les comptes de la commune. Elle pourrait garantir une égalité des chances pour ces élèves en question. Elle remercie l'assemblée pour son soutien.

**Alain Duroux** remercie **Christelle Farquet** puis passe la parole aux chefs de groupes.

Le groupe **LR+G** partage l'analyse de Madame Farquet concernant l'importance, de manière générale mais plus particulièrement dans une ville comme Saint-Maurice, d'encourager la culture de toute les manières et en premier lieu par son enseignement. Il est certain que les coûts élevés des cours de musique ne devrait pas être rédhibitoires pour certains parents, ce qui donnerait (et qui donne déjà vraisemblablement) lieu à un accès à la culture musicale discriminatoire. Le groupe ne souhaite en revanche pas qu'une aide financière plus importante donnée au conservatoire ait pour conséquence de préteriter les autres sociétés musicales de la ville, notamment la fanfare et son école de musique entre autres. Le groupe restera attentif à ce que, si une subvention plus importante est donnée aux élèves du conservatoire à la suite de ce postulat, ce dernier point soit bien pris en considération. Il est en outre curieux que la réponse du conseil communal nous donne des réponses précises et des justificatifs sur les montants alloués aux différentes sociétés pour la formation des jeunes. Le groupe **LR+G** accepte l'entrée en matière.

Le groupe **Le Centre** accorde que les activités extra-scolaires représentent plus ou moins une contribution importante pour les parents ce qui peut peser lourd dans les finances d'un ménage. En ce qui concerne les subventions pour les élèves suivant un cursus musical au

conservatoire, CHF 100.- par année peut être perçue comme une « petite » aide en comparaison aux communes environnantes. Un geste serait très apprécié par les familles concernées et pourrait être un « coup de boost » et un encouragement pour les jeunes à suivre un cursus musical. Le groupe trouverait judicieux de sortir les chiffres afin de clarifier les diverses subventions et aides qui sont attribuées aux sociétés de St-Maurice. Le groupe **Le Centre** entre en matière.

Le groupe **Les Vert-e-s** se prononce sur le postulat : « Notre groupe trouve très bien le principe de ce postulat dans le sens qu'il vise à soutenir les élèves du conservatoire et alléger les frais des familles qui ont un ou plusieurs enfants qui suivent un cursus musical. Un des arguments avancés consiste dans le fait que la commune soutient le football à hauteur de CHF 45'000.- et le basket à raisons de CHF 23'000.-. C'est très bien de soutenir ces sociétés sportives, ainsi que les sociétés culturelles. Le site de Saint-Maurice Tourisme mentionne 14 sociétés sportives qui accueillent ainsi plusieurs jeunes sportifs et leurs parents payent une cotisation annuelle pour un ou plusieurs enfants par famille. Une question qui se pose est de savoir si la commune soutient toutes ces sociétés sportives et culturelles de façon équitable ? Nous n'avons rien à redire contre l'allocation des CHF 68'000.- en faveur de ces deux clubs (majoritairement pour la prise en charge des infrastructures) mais à combien se montent les soutiens financiers alloués aux autres sociétés culturelles et sportives ? La commune apporte sans doute son soutien également à ces autres sociétés et associations, mais pour quels montants et sous quels critères ? Après avoir vu les soutiens de notre commune aux sociétés locales (le tableau ci-joint). Tous les autres clubs tels que le Badminton, CAS Monte-Rosa (alpinisme) Judo, Gymnastique, sauvetage et tennis. Chaque jeune de moins de 20 ans, reçoit 20.- par année, alors 4 fois moins qu'un élevé qui suit un cursus au conservatoire. En regardant le tableau de soutien aux sociétés locales, nous avons pu constater que la commune soutienne à toutes les sociétés locales (sportives et culturelles) soit avec des subventions directes, des forfaits annuels ainsi que par la prise en charge des infrastructures avec un total annuel de CHF 433'940.-. Nous imaginions que malgré la situation financière, elle va continuer à le faire. Le groupe **les Vert-e-s** est évidemment favorable à un soutien équitable envers toutes les sociétés et associations culturelles et sportives qui accueillent les jeunes, sur la base de critères équitables et proportionnés. Cependant, en ce moment, les comptes de la commune se trouvent dans une situation difficile qui ne permet pas

le soutien proposé. Nous préconisons que ce postulat soit provisoirement mis de côté et dès que la situation financière de notre commune s'améliorera, nous proposons qu'une étude soit menée afin d'évaluer la possibilité de soutenir économiquement et de façon équitable toutes les demandes visant à soutenir les nouvelles activités de la jeunesse, culturelles notamment, pratiquées collectivement ou individuellement. Finalement, un jeune peut choisir son loisir en fonction de ses passions et ce sont les parents qui doivent d'abord le soutenir en fonction des moyens financiers du ménage. Nous avons la chance, dans notre commune, d'avoir plusieurs offres sportives et culturelles dans les sociétés en plus que notre commune soutienne selon ses moyens, à toutes. » Le groupe **Les Vert-e-s** n'entre pas en matière.

**Alain Duroux** annonce une courte pause afin de clarifier le refus d'entrée en matière selon le Règlement du Conseil Général. Suite à cela, **Alain Duroux** tranche l'entrée en matière, puisque deux groupes votent l'entrée en matière et un seul non. Il soumet alors le Conseil Général au vote du postulat.

 **Vote : 25 acceptations, 2 refus, 0 abstentions.**

Le postulat est accepté et pourra être transmis au Conseil Municipal.

## 7 Postulat sur le patrimoine arboré, Sandrine Rappaz

---

**Alain Duroux** passe la parole au président de la commune. **Xavier Lavanchy** a pris connaissance de ce postulat très généreux, citant des exemples sur les cantons de Vaud et de Genève, sans exemples valaisans pour la simple raison que les Municipalités sont en cours d'élaboration de leurs PAZ respectifs et de leurs règlements des constructions. Le travail proposé correspond à la réalité légale de la Confédération et du Canton et ce travail est déjà en cours à Saint-Maurice. Le premier résultat est « l'inventaire du patrimoine boisé ». Ces éléments seront pris en compte dans le PAZ et le règlement des constructions sera adapté en conséquences. Ces sujets viendront, dans tous les cas, au Conseil Général, en fin de législature. Ce sera l'occasion de faire des propositions de modifications, si des conseillers généraux estiment qu'il faut aller plus loin, dans le cadre du RCC. Cependant, si ce postulat est accepté, le Conseil Municipal le traitera avec plaisir.

**Alain Duroux** passe la parole à l'auteure du postulat, **Sandrine Rappaz**.

**Sandrine Rappaz** prend la parole : « Protéger le patrimoine arboré, qu'en est-il. D'abord, remettons l'église au milieu du village ; avant nous, les arbres existaient. Les hommes ont construit autour d'eux et par eux leurs premières habitations. Aujourd'hui, par l'usage très contemporain de l'asphalte et du béton, l'arbre est souvent délaissé, coupé ou déraciné. Et bien des architectes aiment la modernité qu'offre le béton, ce n'est pas normal de couper un arbre juste sans raisons valables sous prétexte d'épurer l'espace. Nous voyons des communes porter enfin un regard sur les arbres sur leur territoire communal et mettre en place des règlements dignes. Aujourd'hui, nous sommes en 2021 et je dis bien souvent, nous sommes en retard sur notre temps pour bien des domaines. Il est temps de remettre les arbres au centre et de respecter leur travail inconditionnel qu'ils nous offrent. Si vous avez lu mon postulat, vous comprendrez que celui-ci pourrait aussi toucher les particuliers, car eux aussi, ont la tendance à vouloir épurer. Ici, vous est offerte l'opportunité de mettre en avant notre patrimoine arboré, où d'anciens arbres résident sur le territoire communal de St-Maurice qui pourraient être enfin protégés. Je vous invite à voter oui à ce postulat. »

**Alain Duroux** remercie **Sandrine Rappaz** puis passe la parole aux chefs de groupe.

Le groupe **Le Centre** rappelle que la municipalité est active dans la protection de la faune et de la flore indigènes et leurs milieux naturels. Le groupe se réjouit d'avoir pu constater jusqu'à présent l'aménagement de divers étangs, de panneaux didactiques, plantation d'arbres, etc. Cet effort de préservation de la nature est toujours d'actualité puisqu'une affectation du plan de zone des milieux naturels est à l'étude. Le groupe imagine bien que ce travail de protection et de gestion du patrimoine arboré fasse partie de cet inventaire de planification. Il émet une réserve en ce qui concerne l'élaboration d'un règlement spécifique. Le groupe **Le Centre** entre en matière.

Le groupe **LR+G** est tout à fait conscient de l'importance considérable, vitale même, du patrimoine arboré de nos régions. Il est impératif qu'il soit conservé au mieux, notamment peut-être en encourageant mieux la plantation d'essences indigènes au détriment d'essences exotiques et parfois invasives, autant dans l'espace public que chez les particuliers. L'idée d'un inventaire nous paraîtrait également intéressante, mais il existe déjà visiblement, selon ce qui nous a été dit ce soir par M. Lavanchy. Nous sommes en revanche plus réticents vis-à-vis d'un

règlement contraignant et punitif en la matière. Nous serons donc très attentifs à la (ou les) solution proposée par la Municipalité. Le groupe **LR+G** accepte l'entrée en matière.

Le groupe **Les Vert-e-s** souligne que les arbres constituent un enjeu majeur du développement urbain et de l'adaptation aux changements climatiques. Les valeurs environnementales, paysagères, patrimoniales et sociales des arbres en font l'un des gardiens de la qualité de vie urbaine. En raison des multiples rôles que remplissent les arbres pour nous et pour notre

environnement, ils constituent un capital irremplaçable, raison pour laquelle ce postulat représente une opportunité pour fixer un cadre à la gestion du patrimoine arboré dans notre commune et assurer une meilleure prise en compte des arbres pour le bien-être et le développement de notre cité et garantir une gestion optimale de ce capital naturel grâce à la mise en place de nouvelles règles en sa faveur. Le groupe Les Vert-e-s accepte l'entrée en matière.

**Alain Duroux** ouvre la discussion.

**Ariane Curdy** souligne l'initiative de la Bourgeoisie de Saint-Maurice. Celle-ci dédie, pour la deuxième année, une journée sur le thème de la nature pour les enfants de 6H. Durant cette journée, dans le Bois-Noir, les élèves ont l'occasion de planter un arbre, avoir des ateliers sur la sylviculture, l'écologie, l'histoire du Saint-Barthélémy. Ce type d'activité sensibilise les jeunes.

**Catherine Frossard** suggère à la Municipalité d'être attentive aux essences invasives dans l'inventaire, afin qu'elles ne prennent pas le dessus sur les essences indigènes. Elle suggère d'étudier les essences à protéger et celles à éliminer.

 **Vote : 23 acceptations, 0 refus, 4 abstentions.**

**Catherine Frossard** s'abstient puisqu'elle ne souhaite pas obliger la commune à faire le travail en avance alors qu'il est prévu.

Le postulat est accepté et pourra être transmis au Conseil Municipal.

## 8 Réponse au postulat sur la pollution lumineuse, Dominique Thiévent

**Alain Duroux** donne la parole au Conseiller Municipal **Stéphane Devaud** pour répondre au postulat sur la pollution lumineuse, de Dominique Thiévent, Jan Schönbächler et Damien Coutaz :

« La commune de Saint-Maurice compte 984 candélabres et 1038 luminaires pour 25.41 km de rues et de routes qui sont équipées d'un éclairage public, ce qui engendre une consommation de 310'265 kWh. L'étude porte sur 811 candélabres et 837 luminaires sur l'ensemble de la commune y compris Epinassey et Mex. Ne sont pas compris dans cette étude les luminaires d'ambiance (éclairage des bâtiments), les terrains de sport, le parc de la Tuilerie, La Grand-Rue, le sentier de la Grotte aux Fées. Ces sites devront faire l'objet d'une étude plus spécifique.

Le parc actuel par rapport aux types de lampes :

- 2 vapeur au mercure qui ont été changées cette année ;
- 111 vapeur de sodium (15%)
- 325 iodure métallique (24%)
- 383 Led (47%)
- 16 non définie (2%)

Depuis 2016 la commune a investi fortement dans la lumière Led qui baisse d'intensité à partir de 22h. Dans son rapport technique, la SEIC propose d'investir un montant de CHF 433'973.- sur 5 ans, pour une économie de 138'940 kWh, soit 45% d'économie par rapport à la consommation actuelle. La commune propose de faire ces travaux sur 10 ans en investissant CHF 55'000.- par année.

La question a été posée sur la possibilité d'éteindre l'éclairage dans certains quartiers de la ville, la SEIC a souligné certains problèmes que cela allait engendrer pour la commune. Le premier problème est le plus important, il s'agit de la loi sur les routes : les passages pour piétons doivent rester éclairés pour la sécurité des utilisateurs. Le deuxième problème est que nos appareils ne sont pas en télégestion, donc une personne doit se déplacer exprès pour éteindre l'éclairage. Une plus-value pour une télégestion partielle de l'éclairage a été calculée, ceci afin de permettre un contrôle de l'éclairage par internet et une autre plus-value pour un abaissement dynamique de l'intensité lumineuse des axes principaux. Le montant total de ces plus-values est de CHF 81'564.-. Le Conseil Municipal devra décider de réaliser ces équipements supplémentaires ou non. *Adopté par le Conseil municipal en séance du 8 septembre 2021.* »

**Alain Duroux** remercie **Stéphane Devaud** pour son travail, il demande à l'auteur du postulat s'il a des commentaires quant à la réponse de Monsieur Devaud.

**Dominique Thiévent** remercie la Municipalité pour cette réponse. Il rappelle que les co-postulants à cet objet sont Jan Schönbächler et Damien Coutaz. Il souhaite prendre connaissance du rapport réalisé et demande des précisions quant à la pollution lumineuse, pas en terme d'investissements, puisque dans un deuxième temps, après dix ans, une étude serait faite sur les sites à éteindre en fonction des horaires.

**Stéphane Devaud** répond que le but de la télégestion est de pouvoir éteindre certains quartiers, sans devoir déplacer du personnel pour éteindre manuellement. De plus, il y aura une baisse de luminosité pour les quartiers où il n'y aura pas de passage piétons, la loi interdit d'éteindre où il y a des passages piétons.

**Dominique Thiévent** se questionne sur la possibilité d'agir avant les dix prochaines années, pour certains endroits, selon certaines heures : est-ce que les immeubles touristiques ont le besoin d'être éclairés, après 23:00 ?

**Stéphane Devaud** évoque à nouveau la problématique de déplacer du personnel, d'autant plus le soir, puisque que ces sites ne sont pas encore en télégestion.

**Sébastien Berno** demande quel sera le montant économisé par rapport aux 45% évoqués dans la réponse.

**Stéphane Devaud** admet n'avoir pas listés les montants dans le rapport, puisqu'ils fluctuent.

**Sébastien Berno** demande si les montants peuvent être mis à disposition sur le site.

**Stéphane Devaud** mettra à disposition les montants sur le site communal.

**Bassegio David** se questionne s'il vaudrait pas mieux commencer par installer la télégestion, avant de continuer l'évolution des candélabres.

**Stéphane Devaud** affirme que certaines versions de candélabres doivent passer au Led pour pouvoir gérer l'extinction des lumières. Il donne l'exemple de l'Av. Des Terreaux qui baisse d'intensité à partir de 22h00, grâce au Led. Le problème restera le même aux endroits où il y a un passage piéton, il faudrait changer le système de câblage pour ne laisser allumer qu'à l'endroit où il y a le passage piéton.

**Alain Duroux** remercie **Stéphane Devaud** pour sa réponse.

## 9 Réponse au postulat sur les passages piétons, Telma Hutin

---

**Alain Duroux** donne la parole au Conseiller Municipal **Damien Coutaz** pour répondre au postulat sur les passages piétons de Telma Hutin :

« Le Conseil Municipal a bien reçu le postulat. La Municipalité agit sur trois axes d'action :

- Approche de principe général ; à chaque modification ou construction d'un carrefour ou d'une rue, la commune adapte les passages piétons obligation légale, selon la législation en vigueur.
- PAZ (Plan d'aménagement des zones, en cours) ; il existe un rapport sur la mobilité. Celui-ci donne quelques pistes d'axes principaux sur lesquels la Municipalité devra agir, que ce soit au niveau de la mobilité douce, piétonne, trottinette, voiture, etc. Cet axe donnera les priorités des trottoirs à mettre aux normes.
- Le troisième axe est lié à la planification cantonale et la réflexion sur leurs routes. Parmi les exemples exhaustifs du postulat, la plupart de ces passages piétons se situent aux abords des routes cantonales. La Municipalité s'est rendue compte que la planification cantonale sur affectation de ces routes était liée à cette problématique : Pour l'Av. du Simplon ou la Route des Cases, des travaux de rénovation sont prévus sous 2 à 3 ans. À cette occasion, les passages piétons seront adaptés selon les normes.

Les seules routes concernées qui ne sont pas gérées par le canton sont la Grand Rue, là c'est toute une problématique à moyen terme qui ne pourrait être résolue sans de gros travaux, la commune ne va pas s'engager dans cet ouvrage tant qu'il n'y a pas une réflexion globale sur la Grand Rue. Il y a aussi quelques passages à mettre aux normes pour la partie des Condémines et les autres parties qui seront traitées par des réflexions prévues par la commune : Av. des Terreaux, normalement cette année et Av. St-François en 2022 ou 2023. Le Conseil Municipal est conscient des points faibles de ces passages piétons. Cette réponse est plutôt factuelle sur les différents endroits cités dans ce postulat. »

**Telma Hutin** répond : « Avec un peu d'expérience, en tant que Conseillère Générale, on sait que parfois, lorsqu'une interpellation est déposée, il n'est pas facile de donner toutes les réponses. Dans le cadre d'un postulat, il faut se montrer patient et il est normal que les changements ne puissent être réalisés d'un seul coup. Dans cet objet, on voit que la Municipalité a eu l'intention de donner une réponse complète. C'est avec un grand plaisir que j'ai reçu réponse à ce postulat. Le début des changements de passages piétons débutera donc cette année et se termineront autour de 2024, je remercie la commune pour cette réponse. »

**Damien Coutaz** ajoute que les planifications cantonales ont donné ces dates, mais il n'est pas du ressort de la commune d'interférer en cas d'approbation/refus des budgets du canton.

**Alain Duroux** remercie **Damien Coutaz** pour sa réponse.

## 10 Interpellation concernant la transparence sur les antennes 5G, Telma Hutin

---

**Alain Duroux** passe la parole à **Telma Hutin**.

**Telma Hutin** évoque que son groupe a plus de questions que de réponses concernant l'installation d'antennes 5G, malgré les questions déjà posées à la législature précédente. Précisément lors d'une interpellation déposée en avril 2019. Des réponses peu claires ont été données aux 9 questions concernant l'identification des zones sensibles à la 5G, comme les écoles, crèches, CMS, car le 5% de la population suisse déclare souffrir d'électro-sensibilité et cette pathologie n'est pas prise en charge par l'AI. Dans cette nouvelle interpellation, **Telma** s'appuie sur le principe de la transparence et demande si la commune a été contractée par un opérateur pour lui proposer une indemnité annuelle. Si oui, quel montant et comment celui-ci sera-t-il investi.

**Alain Duroux** transmet l'interpellation au Conseil Municipal.

## 11 Approbation de la vente du bâtiment Simplon 11

---

**Alain Duroux** donne la parole au Président de la Municipalité, **Xavier Lavanchy** :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai le plaisir de vous proposer la vente du bâtiment du Simplon 11. Pour la Municipalité, la question est simple. Ce bâtiment a été acheté sous la législature précédente, dans le but précis de le revendre à la Fondation St-Jacques, pour permettre l'extension de l'EMS. Maintenant, nous arrivons avec la permission de revendre pour cette extension qui arrive à bout touchant. Il n'a pas été précisé la raison pour laquelle la commune offre le prix du terrain. Cette pratique s'est toujours faite par le passé dans le cadre des affaires avec la Fondation St-Jacques. Lorsque l'EMS a été construit ici à Saint-Maurice, la commune a offert le terrain. Lorsque l'EMS Ottanel a été construit à Vernayaz, la commune de Vernayaz a également offert le terrain. Cette manière de faire a toujours été d'usage pour les communes du district. Nous avons réalisé un simple calcul : le prix du terrain soustrait au prix d'achat, calculé à un prix à 110.-/m<sup>2</sup> \*. Le Conseil Municipal propose d'accepter cette vente et reste à disposition pour d'éventuelles questions. »

\*Prix pratiqué par l'État du Valais sur le terrain voisin, également vendu à la Fondation St-Jacques.

Le Groupe **LR+G** n'a pas de commentaire particulier sur ce point étant donné que cette vente fait suite logique à l'achat de ces parcelles en 2018, comme l'a expliqué le président. Le prix de vente nous paraît en outre tout à fait correct, compte tenu de la donation de la valeur du terrain. Le groupe accepte donc l'entrée en matière.

Le groupe **Le Centre** a pris note du besoin d'extension de la Fondation Saint-Jacques. La vente de ce bien à la Fondation Saint-Jacques est la suite logique du processus entamé lors de l'achat de la maison Coutaz. La commune met le terrain à disposition pour ce projet. Le groupe est favorable à cette transaction, ne peut que se réjouir de voir se développer le Foyer St-Jacques et accepte d'entrer en matière.

Le groupe **les Vert-e-s** est en faveur de la vente du bâtiment du Simplon 11 et accepte l'entrée en matière.

**Alain Duroux** ouvre la discussion puis soumet le Conseil Général au vote.

 **Vote : 27 acceptations, 0 refus, 0 abstentions.**

La vente du bâtiment du Simplon 11 est acceptée à l'unanimité.

## 12 Présentation du fonctionnement du Conseil général, Alain Duroux

---

**Alain Duroux** présente le fonctionnement du Conseil Général, avec une présentation à l'appui. Il précise, de plus, que toute intervention de conseillers doit parvenir au Bureau au minimum 1 mois avant la séance de Bureau. Tout document arrivant après le délai échéant sera discuté à la séance de Bureau suivante.

### Questions / Réponses

**Diane Turin** demande si les convocations devraient être envoyées par la secrétaire du Conseil Général plutôt que par la commune, comme le stipule le Règlement du Conseil Général.

**Alain Duroux** répond qu'une séance sera faite entre **Alain Vignon**, **Augustine Rappaz**, la secrétaire du Conseil Général et lui-même pour clarifier les tâches. En effet, d'après le Règlement ce devrait être la secrétaire du Conseil Général qui devrait envoyer les convocations, mais les convocations ont toujours été envoyées par l'administration communale, par le passé.

## 13 Tour d'horizon

---

Le président **Xavier Lavanchy** prend la parole, avec une présentation à l'appui. «

- **Communication** ; le Conseil Municipal a adopté des mesures en mai 2021

- L'identité visuelle de la commune a été revisitée, dont le logo. La croix de Saint-Maurice restant identique et les couleurs également. L'identité se déclinera sur le « Saint-Maurice », en-dessous figurera ses divers secteurs : Conseil Communal, Conseil Général et les différents services. Le Conseil Municipal ne voulait pas une grande révolution du logo. Dans une idée de développement durable, les papiers avec en-tête pourront être conservés.
- L'Agauninfo parvenu récemment dans les boîtes aux lettres est une maquette. Il y a déjà de bons retours et alors elle pourra être affinée : certaines choses pourront apparaître dans les prochaines éditions. Il y a également une réflexion sur la longueur des articles en cours. Le rythme de quatre fois par année sera maintenu avec des articles écourtés et plus vifs.
- Le site internet sera refondu pour 2022 avec une réflexion sur la digitalisation et la communication intra-entreprise. La Municipalité pourra s'inspirer des créations d'autres communes.
- Le Conseil Municipal souhaite la mise en place de rencontres citoyennes, afin d'aller à la rencontre de la population. Traditionnellement, cet événement se faisait à Mex une fois aux quatre ans, après la fusion. Il n'y a pas de raisons que ces rencontres se fassent à Mex et pas en plaine. Ces rencontres citoyennes seront organisées une fois par année dans les différents quartiers : Epinassey, Beaulieu et la Cité, ainsi qu'à Mex le 10 novembre 2021.
- **Stand de tir** ; Xavier renvoie les Conseillers à lire l'article du dernier Agauninfo. La Municipalité eu la chance de réunir tout le monde lors d'une dernière réunion datant du 14 septembre 2021 : Armasuisse (propriétaire des lieux), Grolimund & Partenaires SA (entreprise mandataire pour les mesures de bruit), Brigade territoriale 1 (utilisateur du stand), le Service Cantonal de l'Environnement (déjà intervenu sur le stand de tir à Sion), le Service Cantonal des affaires militaires et de la sécurité civile (ayant un regard sur les utilisateurs non-militaires du stand, comme l'académie de police), ainsi que les pétitionnaires. Les pétitionnaires vont devenir une association de riverains sous peu. C'est lors de cette réunion qu'il a été compris la manière de faire des mesures sur un stand de tir, non pas par des appareils de mesure sur place mais par modèles informatiques selon le nombre de coups tirés. Il a alors été compris que personne n'était venu analyser le stand. Il a été indiqué qu'il fallait confronter ces mesures informatiques au ressenti qu'avait la population. Selon ces modèles-ci, les valeurs limites seraient dépassées sur le secteur de la Maison de Vérollez, pour les stands à courte distance. Pour le stands à 300m couché, les valeurs limites sont dépassées pour une grande partie des maisons qui longent la route d'Epinassey; neuf villas sont concernées. D'après le modèle mathématique, aucune nuisance ne sont perçues de ce stand-ci. La commune a évidemment exprimé son mécontentement. Ensuite, il a été confirmé que la place de stand de tir de Vérollez est l'unique place de tir 300m en campagne avec le site de Sion, moins utilisée, puisque les riverains se sont mobilisés. Ce qui a été obtenu entre la commune et les pétitionnaires est une confrontation des mesures avec le ressenti sur place. Très rapidement, Armasuisse a mandaté l'entreprise Grolimund & Partenaires SA, pour étudier le ressenti sur place par rapport aux mesures informatiques. Pierre-André Anthamatten prend note des tirs quotidiennement et observe sur place si les utilisateurs ont bien des plaques suisses voir valaisannes, il est connu que ce n'est pas toujours le cas. Un prochain rendez-vous est prévu demain entre les spécialistes et Pierre-André. La commune se réjouit de savoir ce qu'il en résulte. Le chef de projet d'Armasuisse a annoncé qu'il pourrait revoir les modèles pour Saint-Maurice, car ils ne sont pas applicables sur le territoire. La Brigade territoriale 1 s'est engagée à présenter leurs mesures organisationnelles (par ex. limitation des heures/ jours de tir), apparemment cette démarche a fonctionné à Sion, selon les exigences des riverains. Selon les périodes de l'année, il est autorisé de tirer jusqu'à 23:00, entre juillet et septembre. Personne ne l'a fait, dieu merci, ils s'arrêtent à 21:45. Ce dossier est à suivre, les mesures prendront du temps. Le Conseil Municipal espère que les contacts amèneront des résultats et évoque l'importance de la création de cette association de riverains. Xavier appelle les conseillers à rejoindre l'association pour qu'elle soit plus forte.
- **Collège de l'Abbaye** ; une convention a été signée entre le Canton et le collège, en date du 22 septembre 2021. La situation du collège est assurée à St-Maurice. L'acte d'achat n'a pas encore été signé, il le sera en fin d'année 2021 ou début 2022. Au premier semestre 2022, il y aura un concours d'architecture mis en place pour la rénovation du collège. La rénovation et la construction débiteront en 2024 et se termineront aux alentours de 2028. Les incidences directes pour la commune sont : CHF 1'000'000.- certainement demandé cette année, à titre de participation pour l'achat et CHF 3'500'000.- à titre de participation pour la rénovation, entre 2024 et 2028. Selon la loi, la commune doit mettre à disposition des terrains et participer à 10% de l'achat. La commune devra également participer à hauteur de CHF 90'000.- annuel pour location de l'internat, ce dernier restera entre les mains de l'abbaye, rénové par l'abbaye elle-même et louée au canton avec la participation de la commune.
- **Terrains de sport et bâtiments de voirie** ; le périmètre a été discuté avec le canton. Il a été demandé à la commune d'avoir des terrains à disposition pour la construction de deux nouvelles salles de gymnastiques. Deux vont être utilisées dans le cadre du collège, mais le canton demande deux salles supplémentaires, qui ne sont pas complètement assurées en heures de gymnastique à ce jour. Il a été prévu de construire deux nouvelles salles le long des falaises, à l'emplacement du centre espagnol. Des études pilotées par la commune résultent de l'impossibilité à construire le long de la falaise (zone rouge). L'espoir que la commune avait était de construire une digue pour passer ces terrains de zone rouge à zone bleue, cependant, cette option est impossible d'après les études. Par suite, une prochaine étude sera pilotée par le canton pour la fin d'année afin de trouver une solution. Il serait envisageable de détruire le Camp du Scex pour les besoins du collège. Si cette idée est appliquée, il faudra modifier et déplacer l'infrastructure du foot. Si la commune va dans cette direction, les travaux commenceront par la construction de ces deux salles de gymnastique. Ces changements pourront déjà commencer en 2024. Le Conseil Municipal appuie la construction des vestiaires, d'un second terrain de foot et autres équipements de sport. Une reprise de l'éclairage au Stade du Rhône sera au budget 2022, et la construction d'un abri fermé au budget 2023, dans le cadre d'une utilisation durable.
- **HEP** ; le débat sur le financement des hautes écoles pédagogiques est arrivé au Grand Conseil. Le dossier a passé mercredi passé au Conseil d'État et celui-ci a accepté de laisser tomber le préciput de 10% pour pour les frais de fonctionnement à la charge des communes. La commission du Grand Conseil va saisir l'objet en octobre et sera présenté en décembre 2021. Le Conseil Municipal a affirmé par écrit au Conseil d'État la volonté de conserver la HEP et a dit être prêt à modifier/construire/ rénover les bâtiments actuels, à la condition de l'acceptation de l'abandon du préciput de 10%. Le chef du département a donné l'impulsion à ses services d'examiner avec la commune les différentes possibilités de transformation de la HEP.
- **PDDE et PGEE** ; Plusieurs planifications sont en route, comme annoncé à la dernière séance, la Municipalité a reçu le rapport provisoire de la PDDE et est en attente du rapport définitif. Les investissements prévus sont à hauteur de CHF 1'800'000.- de 2022 à 2027, essentiellement pour la construction d'un nouveau réservoir à la Rasse et des interventions sur le réseau. Concernant le PGEE, un rapport est aussi attendu pour la fin de l'année 2021. Un nouveau règlement des eaux usées devrait être présenté en séance au printemps 2022, avec l'ambition de traquer la présence d'eaux claires dans les eaux usées pour passer de 80% à 30% d'eaux claires, comme demandé pour le projet de la Futurostep (30%). La STEP a relevé que Lavey a déjà

mis en séparatif toute sa commune. Vérossaz, qui envoie ses eaux usées à notre STEP n'a pas vraiment encore fait le travail et on voit que St-Maurice a commencé à faire le travail. La commune comptait sur la rénovation du collecteur des Iles pour amener un changement positif, ce qui n'a pas été le cas en pratique, l'eau claire s'infiltre ailleurs que dans le collecteur.

- **Taxe sur les biens à la consommation** ; le Conseil Général et le Conseil Municipal s'est prononcé sur les taxes qui ont été arrêtées pour 2022, dans le cadre du règlement. La commune est restée dans la fourchette fixée au prix de 0.90/m<sup>3</sup> et il a été décidé de suivre les recommandations de la CoUrb pour se diriger vers un remboursement des fonds spéciaux entre 8 et 10 ans, avec une augmentation des taxes fixes. Il faut soumettre à nouveau ces décisions à la surveillance des prix. L'avis sera certainement défavorable, tout en prenant le risque d'avancer dans cette direction. Une augmentation de 35.- par années par ménage sera prévue dans le cadre du budget pour les déchets, pour ne pas creuser dans le fond spécial.
- **Réseau électrique** ; il y a énormément de turbulences sur le marché de l'électricité, avec de fortes augmentations des coûts à la vente. La commune de St-Maurice arrête le prix d'achat d'électricité aux deux ans. Cette année, la commune s'est retrouvée à acheter avec une très forte hausse avec les SIL. Il a fallu trouver une solution de manière provisoire, en collaboration avec le partenaire SEIC. Le réseau de la commune a été vendu à SES Energies et maintenant l'idée est de vendre à la SEIC, SES Energies, pour le réseau à basse tension. Rien n'est encore décidé, des négociations sont en cours pour arriver à une convention, qui est de la compétence de SES Energies, pas du Conseil Général. Pour arriver dans le même paysage que les communes avoisinantes, la commune arrivera à la séance plénière de décembre avec une nouvelle taxe d'utilisation du sol, appelée « PCP ». Une commission ad hoc ou la commission de gestion se penchera dessus.
- **Le parc de la Tuilerie** ; en octobre 2021, les épicias de la terrasse de la Dent-du-Midi seront abattus. L'établissement restaurera sa terrasse de fond en comble, à ses frais. Fin 2021, les fameuses arches mauves seront retirées ainsi que les boules lumineuses, pour installer de nouveaux luminaires. Au budget 2022 figurera la rénovation de la fontaine. Elle sera plus ludique et moins dangereuse pour les enfants.
- **Localisation de l'administration communale** ; dès 2020, des réflexions ont été entamées pour la relocalisation de l'administration, ne s'estimant pas en mesure de remplir les devoirs et fonctions qu'elle avait par rapport à la population. Un concours d'architecte avait été fait sur le bâtiment actuel de l'hôtel de ville, celui-ci n'a pas abouti, pour cause : les intérêts des différents partenaires. Dès lors, le Conseil Municipal a été dynamique pour trouver d'autres solutions et une a été un transfert de toute l'administration à la Tuilerie. Un mandat a été donné au bureau PI-R-Carré pour étudier ce transfert, le rapport a été rendu au Conseil Municipal avec des propositions de répartition des différents services dans les nouveaux locaux, comprenant les coûts engendrés du déménagement. Le Conseil Municipal doit encore se prononcer sur l'adoption définitive de cette démarche.
- **Unité d'accueil pour les écoliers (UAPE)** ; le Conseil Municipal a réaffirmé en début d'année qu'il souhaitait pouvoir ouvrir une nurserie, pour la population. Initialement, l'idée est d'ouvrir un espace UAPE, dans le cadre de l'extension du home. La commune a étudié, à la demande de la Fondation St-Jacques, ce projet, pour le mettre en concurrence avec le projet d'agrandir le bâtiment actuel de la crèche. Cet objet a été porté devant le Conseil Municipal et finalement, il a tranché en faveur de l'agrandissement du bâtiment de la crèche. Cet objet est aujourd'hui prioritaire, le financement de la construction de ce bâtiment apparaîtra dans la planification financière pour 2023-2024.
- **Agglo Chablais** ; réunit six communes (Aigle, Ollon, Bex, Monthey, Collombey-Muraz et Massongex), dans un périmètre accepté par la Confédération. En 2021, la Confédération a décidé de permettre une augmentation de ce périmètre, incluant St-Maurice. À ce moment-là, la commune s'est portée candidate à entrer dans Agglo Chablais pour travailler avec ces communes : la candidature a été acceptée. La commune de Lavey-Morcles a également demandé son entrée. Un dossier doit maintenant être déposé à Berne pour que la Confédération accepte que ces deux communes entrent dans Agglo Chablais. Un dossier doit être déposé auprès des cantons de Vaud et Valais pour la fin de cette année et auprès de la Confédération pour avril 2022. Si notre entrée dans le périmètre est acceptée, il sera possible de déposer des projets dans le cadre du PA5 (Plan d'agglomération n°5) pour permettre des subventions jusqu'à 40% pour d'importants ouvrages liés à la mobilité.
- **Cybersécurité** ; le Conseil Municipal souhaite revenir là-dessus, même si une interpellation a été déposée, avec laquelle il faudra répondre. Suite aux soucis pour la commune de Rolle, un rapport a été demandé au répondant informatique. Le 1 septembre 2021, Vincent Raymond a déposé une interpellation dénommée « la sécurité des données informatiques », le 23 septembre 2021, le répondant informatique a rendu son rapport. Une réponse à l'interpellation sera donnée et communiquée par la suite au Conseil Général. Cette problématique est prise très au sérieux par le Conseil Municipal, il est conscient que cette thématique est un enjeu important qui peut s'avérer très grave.
- **Personnel, départs** : Nicolas Kappeler PIS, Lionel Bourgeois STCS (Dzèbe), Sacha Froidevaux PIS, Alban Jetullahi SFCPE, Vincent Délez SUB, Marie Stella Gilléron (natation école primaire). **Arrivées** : Rexhep Jetullahi (ACOM) SAG, Luca Dionisotti (ACOM) SFCPE, Sylvain Robatel SFCPE, Tifany Bonvin (Et. HES) STCS (Dzèbe), Eric Duvoisin PIS, Cyrille Rey-Bellet Président APEA. »

Alain Duroux remercie Xavier Lavanchy pour son intervention.

## 14 Divers

---

### Questions/Réponses

Vincent Raymond souhaite savoir où en était la place de compostage dans le plan de la gestion des déchets.

Xavier Lavanchy répond que la place de compostage sera touchée dans le projet de Rhône 3, sans urgence. Pour le moment, le Conseil Municipal s'est concentré en priorité sur la déchèterie nécessitant aujourd'hui une certaine urgence. Le compostage sera pensé lors de la législature prochaine.

Vincent Raymond se questionne sur la relation que la commune entretient avec ses communes voisines (fusions, projets,...).

Xavier Lavanchy répond que la commune reste un peu sur le refus de fusion avec Collonges, il semblerait que les communes sud discutent déjà beaucoup entre elles, de manière légitime et avec une certaine logique géographique. Xavier imagine que ces

discussions pourraient déboucher sur des collaborations. Au niveau du district, le nouveau préfet a fait d'une priorité la discussion sans tabous sur les collaborations et sur l'avenir du district ou des communes. Chaque commune a accepté de jouer le jeu d'écrire à la commission dédiée à la réflexion sur le territoire, pour attirer leur attention sur la situation particulière du district de St-Maurice, pouvant être divisé en deux régions, avec les difficultés que ces changements pourrait occasionner. Les communes penchent plutôt sur une solution à trois régions. Au niveau des planifications, la commune a toujours des collaborations avec toutes les communes voisines, principalement avec Lavey-Morcles. Il n'y a pas plus d'avancées sur le thème des fusions, tout le monde attend l'avancement de la Constitutante et ses suites légales, avant de mettre quoi que ce soit sur la table.

**Dominique Thiévent** demande s'il est possible d'élargir les horaires d'ouverture en été de l'office du tourisme.

**Patrick Barman** répond qu'il y a un coût en terme de ressources pour élargir les horaires d'ouverture. Patrick informe que le Conseil Municipal travaille sur une réorientation physique de l'office du tourisme. En été 2022, si tout se passe bien, l'office sera déménagée aux anciens guichets CFF de la gare, qui ne sont plus utilisés en tant que tels. Un projet est en cours, en collaboration avec les CFF et d'autres organismes, dans le but de réorganiser le bâtiment de la gare et y implanter l'office du tourisme ainsi que des espaces de coworking. Des études ont été faites et sont en cours de discussion concernant les investissements à réaliser. D'une fois implantés dans ces locaux, il sera possible d'adapter de nouveaux horaires à cette nouvelle situation et aux attentes des visiteurs et touristes.

**Dominique Thiévent** a remarqué que depuis qu'il réside à St-Maurice, le changement de personnel de police est assez fréquent.

**Fabien Lafarge** explique que la police est un corps qui est l'objet de beaucoup de réflexions depuis longtemps. Il y a, par le passé, des choix qui ont été faits et des manières de fonctionner avec des attentes parfois contradictoires. Du côté de la police, il est difficile de naviguer dans cette configuration. Avec la nouvelle commission intercommunale de police, ils ont lancé de grands chantiers pour recadrer l'ensemble et améliorer les conditions de travail. Ces changements vont passer par la définition des horaires, par la redéfinition de la mission de police et par poser un cadre opérationnel où le politique pourra mieux se rendre compte de leur fonction, pour les appuyer au mieux. L'autre problématique est qu'aujourd'hui, la concurrence est importante entre les corps de police : ceux qui postulent ici n'ont généralement pas pu aller à la gendarmerie ou dans des corps de police plus grands. Ce n'est pas à St-Maurice qu'il y a la plus grande attractivité pour un policier. Lorsque les jeunes sortent de l'école de police, ils souhaitent généralement aller là où il y a plus d'action. Beaucoup de corps de police mettent au concours les postes et ça crée une grande mobilité. L'idée est d'y travailler pour créer de meilleures conditions de travail et favoriser la communication pour éviter les démissions. Il admet que cette question est un vaste problème.

**Xavier Lavanchy** précise que le sujet de la police lui préoccupe beaucoup et rejoint la question de Vincent Raymond sur la collaboration entre communes, qui ne sont pas très satisfaites du service, celle de St-Maurice comprise. Le Conseil Municipal est en réflexion sur ce sujet.

**Dominique Thiévent** ajoute que lorsqu'on a besoin de faire appel à la police en téléphonant à la municipale, en dépassant 17h, il faut appeler la gendarmerie.

**Fabien Lafarge** répond que l'idéal est d'appeler le 117, non pas le 024. D'autant plus que dès janvier, de nouvelles conventions seront en place avec la police cantonale pour que la municipale assure un service de piquet 7j/7 et 24h/24. Alors, la centrale de police pourra transférer à la police de commune les interventions. Il est vrai que par le 024, on peut s'attendre à une réponse la journée, mais pas la nuit.

**Mireille Brouchoud** n'est pas d'accord, car le 117 est un service d'urgence. Elle a déjà été redirigée vers la police communale, qui n'était pas joignable rapidement.

**Fabien Lafarge** a de bon contacts avec la police cantonale, il remercie Mireille pour son témoignage et fera le nécessaire.

**Diane Turin** souhaite savoir si la commune va faire une nurserie dès l'agrandissement de la garderie et souhaite une raison quant à l'absence d'une nurserie aux jours d'aujourd'hui.

**Xavier Lavanchy** affirme que le problème concerne plutôt la place qu'on pourrait dédier à la nurserie. Aujourd'hui l'UAPE est divisé entre un secteur dans les locaux de la crèche et un autre secteur décentralisé dans la salle de la Tuilerie, utilisée le midi. L'idée est de regrouper l'UAPE dans de nouveaux locaux à l'étage et de consacrer la partie de l'ancien appartement du concierge à une nouvelle nurserie.

**Catherine Frossard** se questionne sur les travaux de l'Avenue d'Agaune, cette avenue ayant été restaurée il y a peu.

**Xavier Lavanchy** rappelle qu'il y avait un défaut lors de la construction. La commune participe à hauteur de CHF 7000.- sur ces travaux.

**Catherine Frossard** demande un container supplémentaire suite à la réduction des passages pour vider les poubelles, à Epinassey entre autres.

**Marion Délez** affirme que Julien Puttalaz, en charge des espaces verts, a déjà fait cette même remarque au Conseil Municipal. La commune va compléter l'offre de containers, en attendant de pouvoir revoir la configuration du ramassage des déchets ménagers.

**Catherine Frossard** demande à trouver une solution peu coûteuse pour éviter que les herbes invasives deviennent hautes au cimetière.

**Xavier Lavanchy** tourne plutôt son regard sur les herbes invasives dans la Grand Rue plutôt qu'au cimetière, mais c'est un vrai défi pour les équipes de la voirie de s'occuper de ces herbes, depuis que la commune a renoncé aux produits phytosanitaires. Le travail est aujourd'hui effectué au chalumeau, la voirie fait ce qu'elle peut.

**Catherine Frossard** se questionne sur les entreprises tierces en lien avec la commune et détenant et transmettant des données sensibles sur les citoyens, quant à la sécurité informatique.

**Xavier Lavanchy** partage l'avis de Catherine.

**Sandrine Rappaz** a remarqué que sur le site internet figurait un nouveau comité de direction affilié à la commune. Elle demande sa fonction, son règlement et son moyen de rémunération.

**Xavier Lavanchy** répond que ce comité n'est pas nouveau, il était dans l'organigramme présenté en janvier 2021. Le comité de direction est composé des chefs de services et ne sont rémunérés qu'uniquement dans le cadre de leurs fonctions. Ce comité se réunit avant chaque séance du Conseil Municipal. L'idée est de partager des expériences de direction des services et partager sur les éléments débattus au Conseil Municipal. Lorsqu'un sujet est important, mais oublié par les conseillers en place, les éléments sont transmis à Alain Vignon pour transmettre au Conseil Municipal. Le règlement du comité est le règlement interne du Conseil Municipal, qui prévoit la mise sur pied de ce comité de direction. Il est vrai que cet organe est une nouveauté depuis le début de cette législature.

**Mireille Brouchoud** demande jusqu'à quelle heure les terrasses ont le droit de faire du bruit le soir.

**Xavier Lavanchy** répond qu'elles peuvent rester ouvertes jusqu'à 23h. Il a été interpellé concernant la terrasse arrière du Peter's Pub, il a transmis l'information à la police pour que des contrôles soient effectués.

**Telma Hutin** a reçu un prospectus, avec la facture d'électricité du mois d'août, stipulant que l'approvisionnement provient à 90,7% de l'énergie nucléaire, se référant au graphique. Elle est étonnée que cette source d'approvisionnement ne soit pas écologique ou provenant de centrales hydroélectriques.

**Xavier Lavanchy** explique que le système qui entoure les ventes d'électricité est un peu compliqué : l'électricité sur la commune provient de la centrale hydro-électrique de Lavey. Jusqu'à maintenant, les garanties d'origine contrôlée pourraient déterminer que le courant vendu est vert. Si la commune avait acheté ces garanties-là, le courant acheté aurait été plus cher. Il confirme alors que le courant provient de Lavey. Cependant, dès l'année prochaine, selon les tractations avec la SEIC, le même graphique au vert, puisque les garanties d'origine contrôlée seront négociées dans l'achat de courant.

**Telma Hutin** demande si les places de jeux pour enfants sont en conformité avec les exigences du BPA et si elles font l'objet de contrôles.

**Xavier Lavanchy** répond qu'un employé, formé BPA, contrôle les places de jeu. La place de jeu de l'école primaire est la dernière révisée à ce jour, elle a dû être refaite en entier, car elle n'entrait pas en conformité. Il a déjà demandé un inventaire des places de jeu pour qu'elles suivent les exigences BPA.

**Telma Hutin** demande pourquoi les résultats des votations fédérales/communales/cantoniales de la législature précédente sont inaccessibles sur le site.

**Xavier Lavanchy** admet que le site internet n'est plus très soigné puisqu'il va être refondu en entier. Dès début 2022, le nouveau site pourra mettre en valeur ces éléments.

**Catherine Frossard** ajoute que tout le contenu des votations figure sur le site du Canton du Valais.

**Alain Duroux** remercie les personnes présentes, le Conseil Municipal, les Conseillers Généraux et clôt la séance à 21h38. Selon les mesures sanitaires en vigueur et le pass sanitaire, il a été convenu de renoncer à l'apéritif qui clôt habituellement les séances du Conseil Général. Le Président du Conseil Général souhaite à toute l'assemblée une bonne soirée.



---

**Alain Duroux**

Président du Conseil général



---

**Sandrine Rappaz**

Secrétaire du Conseil général